

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2015

Présents : BAUDIN Stéphanie, BERTRAND Elisabeth, CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absent excusé : BAUDIN Laurent.

Secrétaire : de L'ESPINAY Marie-Annick.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par Géo Vendée, 65 rue Kepler 85006 LA ROCHE SUR YON cedex, pour l'impression d'une photo aérienne 2013 de la Commune, pour un montant de 20 Euros TTC.
- Signature d'un devis établi par NDA, 8 rue des Peupliers 85170 LE POIRE SUR VIE, pour les travaux d'archivage des documents de la mairie, pour un montant de 4 140 Euros TTC.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05 MARS 2015.

Compte rendu approuvé à l'unanimité

II – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015.

Monsieur le Maire rappelle que les taux des trois taxes locales additionnelles doivent faire l'objet du vote du Conseil Municipal. Il est proposé soit de maintenir les taux constants par rapport à l'année 2014, soit d'appliquer une augmentation de 1 %, 1,50 ou 2 %.

Le Conseil Municipal décide :

- d'augmenter de 1,5 % la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, ce qui représente un produit supplémentaire de 980 € pour la Commune.

	Taux 2015
Taxe d'Habitation	16,98 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	26,45 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	61,75 %

Taux d'imposition des taxes directes locales approuvées à l'unanimité

III – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessous :

• Familles Rurales St Laurent – Restaurant scolaire « Les Loupiots »	93,80
• Les Pélicans Gymnastique Les Epesses	17,00
• Le Dojo de la Sèvre St Laurent sur Sèvre	34,00
• Vent d’Eveil St Malo du Bois	51,00
• Ecole de musique des Epesses.....	17,00
• Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Laurent S/Sèvre	150,00
• Les Petits Lutins (section CLSH).....	1 783,00
• Familles Rurales Treize-Vents/Mallièvre (section Restaurant Scolaire)	1 600,00
• Familles Rurales Treize-Vents/Mallièvre (été jeunes)	22,50

Subventions approuvées à l’unanimité.

• **Date des conseils municipaux 2015 (le jeudi soir à 20 h 00) :**

- | | | |
|--------------|---------------|---------------|
| - 30 avril | - 27 août | - 10 décembre |
| - 28 mai | - 01 octobre | |
| - 02 juillet | - 12 novembre | |

Séance levée à 21 h 30.

